

UFF Obligations 5-7 A

Rapport ESG du fonds maître

Mars 2024



Ce rapport présente une série de résultats relatifs aux caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) du fonds. Ces dimensions sont analysées selon les thèmes et critères suivants :

3 piliers	10 thèmes	35 critères dont :
Environnement	Changement climatique	Emissions carbonées, vulnérabilité au changement climatique, empreinte carbone des produits
	Ressources naturelles	Stress hydrique, matières premières, biodiversité
	Pollution et déchets	Emission toxique et déchet, déchets électroniques, déchets d'emballage
	Opportunités environnementales	Bâtiments verts, technologie verte, énergie renouvelable
Social	Capital humain	Santé et sûreté au travail, gestion du travail, développement du capital humain
	Responsabilité des produits	Qualité et sûreté des produits, sécurité des données, investissement responsable
	Opposition des parties prenantes	Approvisionnement controversé
	Opportunités sociales	Accès aux services de communication, accès aux services de santé, accès aux services de la finance
Gouvernance	Gouvernance d'entreprise	Conseil d'Administration, rémunération, structure, comptabilité
	Comportement des entreprises	Ethique des affaires, corruption et instabilité, transparence fiscale

INDICATEURS

Afin d'évaluer chacune des composantes indépendamment, les notations issues de la recherche MSCI sont utilisées. La performance générale est appréciée grâce aux notes globales, pondérées et ajustées. Les notes ajustées permettent de comparer différents secteurs entre eux. L'impact carbone est également calculé à partir de données fournies par MSCI.

APPROCHE ESG : Amélioration de note

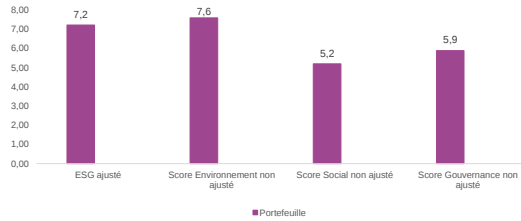
Ce filtre permet de sélectionner tous les acteurs de l'univers d'investissement. Toutefois le score ESG du portefeuille devra à tout moment être supérieur au score ESG de l'univers d'investissement après élimination des 20% de plus mauvaises valeurs en ESG. La sélectivité sera réalisée en poids de l'actif. L'indice de couverture du portefeuille doit être de 90% minimum pour le score ESG et l'indicateur d'impact environnemental. Concernant l'indicateur d'impact de gouvernance le taux de couverture s'établit à 70%. Concernant ces indicateurs d'impact, le portefeuille doit surperformer son benchmark l'univers sans le retraitement des 20% plus mauvaises notes. A l'image des autres approches ISR, 90% des fonds détenus par un fonds doivent avoir le label ISR.

INDICE DE REFERENCE

Couverture par un score ESG *

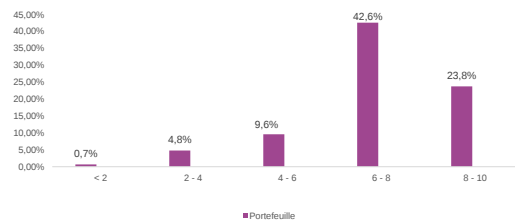
Portefeuille **81,5%**
* en pourcentage de l'actif net, hors liquidités

Score ESG



Source : BRS & MSCI au 28/03/2024

Répartition par score ESG



Source : BRS & MSCI au 28/03/2024

Top 10 émetteurs : score ESG

Nom	Poids dans le portefeuille en %	Score ESG ajusté
VALEO SE	2,05%	#####
LA BANQUE POSTALE	2,04%	9,5
ENEL SPA	1,64%	8,7
AXA SA	1,28%	9,0
NGG FINANCE PLC	1,21%	9,4
TELIA COMPANY AB	0,96%	#####
CREDIT SUISSE GROUP AG	0,96%	8,5
REXEL SA	0,91%	#####
TRANSURBAN FINANCE COMPANY PTY LT	0,84%	#####
EDP - ENERGIAS DE PORTUGAL SA	0,78%	#####
Total	12,66%	

Source : BRS & MSCI au 28/03/2024

Intensité carbone *

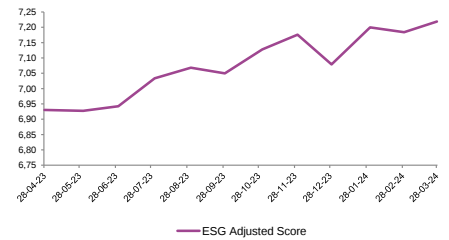
(en tonnes de CO2 par Million de dollars de revenus)

28/03/2024	Portefeuille	Indice	Relatif
Total	72,2	-	-

* souverains compris

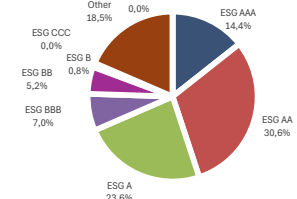
Source : BRS & MSCI au 28/03/2024

Evolution du score ESG relatif



Source : BRS & MSCI au 28/03/2024

Répartition des notations ESG



Source : BRS & MSCI au 28/03/2024

Top 10 émetteurs : intensité carbone

Nom	Poids dans le portefeuille en %	Intensité carbone
ASR NEDERLAND NV	0,52%	0,1
PEACH PROPERTY FINANCE GMBH	0,00%	0,1
DNB BANK ASA	0,32%	0,2
EDREAMS ODIGEO SA	0,00%	0,2
BOXER PARENT CO INC	0,00%	0,3
CAIXABANK SA	1,14%	0,3
ABN AMRO BANK NV	1,05%	0,5
BANCO DE SABADELL SA	0,33%	0,6
CERBA HEALTHCARE SA	0,00%	0,6
CHROME HOLDCO SAS	0,00%	0,6
Total	3,37%	

Source : BRS & MSCI au 28/03/2024

Le présent document n'a été élaboré qu'à titre d'information et a pour but d'aborder de manière simplifiée les principales caractéristiques du fonds, il ne serait donc constituer une recommandation, un conseil en investissement, ou une offre d'achat. Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances et des rendements futurs. Préalablement à toute souscription, il convient de se reporter aux prospectus, DICI et autres informations réglementaires accessibles sur notre site www.myria-am.com ou gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion : Myria Asset Management, SGP agréée par l'AMF sous le N°GP-14000039, 32, avenue d'Iéna, 75116 Paris.

UFF Obligations 5-7 A

RAPPORT ESG
Mars 2024



Ce rapport présente une série de résultats relatifs aux caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) du fonds. Ces dimensions sont analysées selon les thèmes et critères suivants :

3 piliers	10 thèmes	35 critères dont :
Environnement	Changement climatique	Emissions carbonées, vulnérabilité au changement climatique, empreinte carbone des produits
	Ressources naturelles	Stress hydrique, matières premières, biodiversité
	Pollution et déchets	Emission toxique et déchet, déchets électroniques, déchets d'emballage
	Opportunités environnementales	Bâtiments verts, technologie verte, énergie renouvelable

Social	Capital humain	Santé et sûreté au travail, gestion du travail, développement du capital humain
	Responsabilité des produits	Qualité et sûreté des produits, sécurité des données, investissement responsable
	Opposition des parties prenantes	Approvisionnement controversé
	Opportunités sociales	Accès aux services de communication, accès aux services de santé, accès aux services de la finance

Gouvernance	Gouvernance d'entreprise	Conseil d'Administration, rémunération, structure, comptabilité
	Comportement des entreprises	Ethique des affaires, corruption et instabilité, transparence fiscale

INDICATEURS

Afin d'évaluer chacune des composantes indépendamment, les notations issues de la recherche MSCI sont utilisées. La performance générale est appréciée grâce aux notes globales, pondérées et ajustées. Les notes ajustées permettent de comparer différents secteurs entre eux. L'impact carbone est également calculé à partir de données fournies par MSCI.

APPROCHE ESG : Amélioration de note

Ce filtre permet de sélectionner tous les acteurs de l'univers d'investissement. Toutefois le score ESG du portefeuille devra à tout moment être supérieur au score ESG de l'univers d'investissement après élimination des 20% de plus mauvaises valeurs en ESG. La sélectivité sera réalisée en poids de l'actif.

L'indice de couverture du portefeuille doit être de 90% minimum pour le score ESG et l'indicateur d'impact environnemental. Concernant l'indicateur d'impact de gouvernance le taux de couverture s'élève à 70%. Concernant ces indicateurs d'impact, le portefeuille doit surperformer son benchmark l'univers sans le retraitement des 20% plus mauvaises notes.

A l'image des autres approches ISR, 90% des fonds détenus par un fonds doivent avoir le label ISR.

INDICE DE REFERENCE

-

Glossaire

Couverture par un score ESG

Score ESG (ajusté) : La meilleure entreprise d'un secteur se voit attribuer le score de 10 et la pire le score de 0. Une distribution normale est appliquée pour les autres entreprises. Ce score permet donc de comparer la position ESG des entreprises entre différents secteurs. Source : MSCI ESG

Score Environnement : Ce score représente la moyenne pondérée des scores relatifs aux problématiques du pilier Environnement, allant de 0 (pire) à 10 (meilleur). Source : MSCI ESG

Score Social : Ce score représente la moyenne pondérée des scores relatifs aux problématiques du pilier Social, allant de 0 (pire) à 10 (meilleur). Source : MSCI ESG

Score Gouvernance : Ce score représente la moyenne pondérés des scores relatifs aux problématiques du pilier Gouvernance, allant de 0 (pire) à 10 (meilleur). Source : MSCI ESG

Intensité carbone

L'intensité carbone représente le total des émissions de gaz à effet de serre (GES) des scopes 1 & 2 (émissions directes & émissions indirectes liés aux consommations énergétiques) normalisée par million de \$ de revenus (chiffre d'affaire). Ainsi, pour chaque million de dollar de revenus, X tonnes métriques d'émissions sont financées.

Indicateurs d'impact

Intensité carbone : Ce chiffre représente le total des émissions carbone engendrées par les entreprises détenues dans le portefeuille (exprimées en tonnes d'équivalent CO2), par million de USD de chiffre d'affaires. Pour calculer les émissions carbone de l'entreprise nous utilisons les émissions du Scope 1 (émissions directes induites par la combustion d'énergie fossile) et Scope 2 (émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité). Ainsi, pour chaque million de dollars de chiffre d'affaire, les entreprises du portefeuille émettent X tonnes d'équivalent CO2.

Pourcentage moyen des employés représentés par une convention collective : Il représente le pourcentage moyen des employés représentés par une convention collective parmi les sociétés du portefeuille. La mise à jour des données est annuelle. Source : MSCI ESG

Pourcentage d'indépendance du conseil d'administration : Il représente le pourcentage moyen d'indépendance du conseil d'administration parmi les sociétés du portefeuille. La mise à jour des données est annuelle. Source : MSCI ESG

Pourcentage d'émetteurs respectant les principes du Pacte mondial des Nations Unies : Il représente le pourcentage moyen des entreprises qui sont en ligne avec les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies relatifs au respect des droits humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Source : MSCI ESG

Exemple de critères d'indicateurs d'impact

Données au 28/03/2024

		Portefeuille	Couverture (% encours)	Indice	Couverture (% encours)
Environnement	Intensité carbone (en tonnes de CO2 par million de USD de chiffre d'affaires)	72,2	#####	-	-
Social	Pourcentage moyen des employés représentés par une convention collective	65,6	#####	-	-
Gouvernance	Pourcentage moyen d'indépendance du conseil d'administration	80,9	#####	-	-
Droits humains	Pourcentage moyen des émetteurs respectant les principes du Pacte mondial de l'ONU	100,0	#####	-	-

Données au 29/12/2023

		Portefeuille	Couverture (% encours)	Indice	Couverture (% encours)
Environnement	Intensité carbone (en tonnes de CO2 par million de USD de chiffre d'affaires)	69,6	#####	-	-
Social	Pourcentage moyen des employés représentés par une convention collective	63,1	#####	-	-
Gouvernance	Pourcentage moyen d'indépendance du conseil d'administration	80,9	#####	-	-
Droits humains	Pourcentage moyen des émetteurs respectant les principes du Pacte mondial de l'ONU	100,0	#####	-	-

Source : BRS & MSCI au 28/03/2024

Le présent document n'a été élaboré qu'à titre d'information et a pour but d'aborder de manière simplifiée les principales caractéristiques du fonds, il ne serait donc constituer une recommandation, un conseil en investissement, ou une offre d'achat. Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances et des rendements futurs. Préablement à toute souscription, il convient de se reporter aux prospectus, DICI et autres informations réglementaires accessibles sur notre site www.myria-am.com ou gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion : Myria Asset Management, SGP agréée par l'AMF sous le N°GP-14000039, 32, avenue d'Iéna, 75116 Paris.